

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 avril 2006
Français
Original: espagnol

Soixantième session

Point 112 e) de l'ordre du jour

**Élections aux sièges devenus vacants des organes
subsidiaires et autres élections : élection de 47 membres
du Conseil des droits de l'homme****Note verbale datée du 4 avril 2006, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Cabinet du Secrétaire général et a l'honneur de l'informer que son gouvernement a décidé de présenter la candidature de Cuba à l'élection des membres du Conseil des droits de l'homme qui se tiendra à New York le 9 mai 2006, pendant la soixantième session de l'Assemblée générale.

Aussi, la Mission permanente de Cuba saurait gré au Cabinet du Secrétaire général de prendre note de la candidature de son gouvernement au Conseil et joint à la présente le texte d'un aide-mémoire à l'appui de sa candidature qui a été distribué à toutes les missions permanentes.



**Annexe à la note verbale datée du 4 avril 2006, adressée
au Secrétaire général par la Mission permanente
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Aide-mémoire

Le Gouvernement de la République de Cuba attache la plus grande importance à la coopération internationale pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et souhaite pour cette raison devenir membre fondateur du Conseil des droits de l'homme.

Cuba a pris une part active et constructive aux négociations qui ont abouti à la création du Conseil des droits de l'homme en présentant, lors des différentes phases du processus, des propositions et des contributions visant à garantir que le nouvel organe ne perpétue pas les pratiques néfastes d'affrontement et de manipulation politique qui ont jeté le discrédit sur la Commission des droits de l'homme. Elle s'est également employée à appeler l'attention sur les revendications historiques formulées à juste titre par les peuples du Sud et la plupart des peuples du monde dans des domaines tels que la réalisation effective du droit au développement et la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et à veiller au plein respect des principes d'universalité, d'indivisibilité, d'objectivité et de non-sélectivité dans le renforcement de la coopération et du dialogue franc et sincère en matière de droits de l'homme.

Cuba réaffirme sa volonté de continuer à s'employer sans réserve à la réalisation de l'objectif commun : l'exercice effectif de tous les droits de l'homme par toutes les personnes et tous les peuples du monde, dans le respect de la Charte des Nations Unies, des instruments relatifs aux droits de l'homme adoptés à l'échelon international et de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Notre pays s'était porté candidat à la réélection comme membre de la Commission des droits de l'homme pour la période 2007-2009 au scrutin qui devait se tenir en mai 2006 pendant la session d'organisation du Conseil économique et social.

Cuba veut espérer que son appartenance au plus important organe de l'Organisation des Nations Unies spécialisé dans les droits de l'homme aura une incidence positive non seulement pour son propre peuple mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale. Nous mettrons en commun les données de notre expérience, nous apprendrons de tous ceux qui sont à même de transmettre des pratiques exemplaires et nous continuerons de chercher à satisfaire les aspirations de tous les peuples du monde, en particulier de ceux qui, comme nous, vivent dans le Sud.

Les Cubaines et les Cubains ont fait des progrès significatifs dans l'exercice des droits de l'homme. Qu'il s'agisse des droits économiques, sociaux, culturels, civils ou politiques ou des droits dits de troisième génération ou de solidarité, le peuple cubain peut montrer au monde, en toute humilité, mais aussi avec satisfaction et fierté, ses formidables réussites.

Pour n'en donner qu'un exemple, l'attribut et le droit le plus importants dont jouit le peuple cubain sont sans nul doute l'exercice effectif du droit à l'autodétermination, malgré les obstacles et les menaces considérables qui découlent

de la politique unilatérale d'hostilité, d'agression et d'embargo que lui impose la superpuissance.

Les réalisations remarquables de Cuba sont connues internationalement, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la recherche scientifique et technique, de la culture ou du sport. Cependant, ce que l'on cache ou que l'on déguise, c'est que c'est précisément parce que le peuple cubain est maître de son destin politique et des ressources du pays qu'il exerce un pouvoir et un contrôle absolus sur la vie du pays et qu'il participe activement, en tant qu'agent, à une démocratie qu'il a lui-même conçue et approuvée par plébiscite universel que tout cela a été possible.

De nombreux peuples du monde connaissent la noblesse des idéaux sur lesquels repose la conduite du peuple cubain dans son action internationale. Plusieurs d'entre eux ont tiré parti directement de l'engagement désintéressé et permanent des Cubains en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme dans le monde entier. Des dizaines de milliers de Cubains ont partagé le sort de leurs frères africains dans la lutte contre le colonialisme et l'apartheid. Dans les localités et les montagnes les plus éloignées et dans les lieux les plus isolés de 108 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Afrique et d'Asie, 37 000 collaborateurs cubains partagent aujourd'hui avec la population les acquis de Cuba dans des domaines comme la santé et l'éducation.

Cuba jouit d'une vaste expérience en matière de coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme et montre, par des faits concrets, qu'elle est résolument disposée à entretenir un dialogue franc et sincère. Elle est partie aux 15 principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et signataires de deux autres.

Elle a été l'un des premiers pays à recevoir la visite du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, un an à peine après la création de ce poste. Elle a également reçu divers membres des procédures spéciales de la Commission, auxquels elle a fourni systématiquement toutes les informations demandées. Elle s'acquitte de son obligation de présenter des rapports périodiques aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'été prochain, elle présentera son rapport au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

En s'employant à promouvoir sa candidature au Conseil des droits de l'homme, Cuba entend contribuer de manière décisive au renforcement d'une approche fondée sur la coopération et l'entente dans les travaux des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Son expérience lui permettra d'éviter que les pratiques pernicieuses d'affrontement et de condamnation injuste des peuples du Sud, qui reposent sur des motivations fallacieuses totalement étrangères à la cause légitime de la défense des droits de l'homme, ne soient reprises par le nouvel organe.

Cuba confirme sa volonté de promouvoir au Conseil ses initiatives traditionnelles dans des domaines aussi essentiels que le droit à l'alimentation, la promotion des droits culturels et du respect de la diversité culturelle et la promotion de la paix comme condition *sine qua non* de l'exercice effectif de tous les droits de l'homme. Elle continuera également d'œuvrer en faveur du développement

progressif des droits de troisième génération et notamment de la solidarité internationale.

Compte tenu du fait qu'elle assurera la présidence du Mouvement des pays non alignés à compter de septembre prochain, Cuba cherchera à promouvoir, si elle est élue au Conseil, l'accomplissement du mandat qui lui sera confié à la prochaine réunion au sommet des 114 membres du Mouvement. Un siège au Conseil lui permettra de renforcer sa capacité d'action en vue de présenter et de promouvoir effectivement les initiatives traditionnelles des pays non alignés en matière de droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne le droit au développement.

Si elle est élue au Conseil, Cuba s'emploiera à défendre la vérité, la justice, le dialogue véritable et la coopération internationale indispensables à la promotion et à la protection de tous les droits de l'homme pour tous les peuples et toutes les personnes.

Le Gouvernement cubain serait extrêmement reconnaissant à votre gouvernement s'il voulait bien accorder son précieux soutien à la candidature cubaine.
